



Chambre des communes
CANADA

**Comité permanent du développement des
ressources humaines, du développement des
compétences, du développement social et de la
condition des personnes handicapées**

HUMA • NUMÉRO 047 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 25 octobre 2005

—
Présidente

Mme Raymonde Folco

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

Comité permanent du développement des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées

Le mardi 25 octobre 2005

• (1110)

[Traduction]

La présidente (Mme Raymonde Folco (Laval—Les Îles, Lib.)): Bonjour.

[Français]

Conformément à l'ordre du jour, le Comité permanent du développement des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées tient, en ce mardi 25 octobre 2005, sa séance n° 47.

Nous aurons, tel qu'inscrit à l'ordre du jour, une vidéoconférence, en conformité de l'article 108(2) du Règlement, dans le cadre d'une étude sur le programme Placement carrière-été.

Nous avons donc des témoins de plusieurs villes. Tout d'abord, du ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences, nous accueillons Mme Debbie Walliser.

[Traduction]

Mme Walliser se trouve à Estevan. Êtes-vous là, madame Walliser? Nous reviendrons plus tard à Estevan.

À Weyburn, M. Gregory Bloor est-il là? De toute évidence, nous n'avons pas la communication avec Weyburn pour l'instant.

Nous allons passer à Coronach et à M. Murray Setrum, administrateur. Monsieur Setrum?

M. Murray Setrum (administrateur, Ville de Coronach): Oui, je suis là.

La présidente: Est-ce que j'entends bien votre voix? Je ne vois pas...

M. Murray Setrum: Oui, je suis à Weyburn.

La présidente: Oui, très bien, M. Setrum est là. Merci beaucoup, monsieur Setrum.

De Kipling, M. Bert Roach, agent de développement communautaire. Monsieur Roach? Faites signe, monsieur Roach.

M. Bert Roach (agent de développement communautaire, Ville de Kipling): Oui, je suis là.

La présidente: Levez-vous ou faites quelque chose. Non? Pas encore, en tout cas. Quelqu'un s'est-il manifesté? Est-ce vous, monsieur Roach, qui vous êtes levé et qui vous déplacez? Vous êtes le bienvenu.

Il y a bien sûr un décalage de quelques seconde entre le moment où nous parlons et celui où vous recevez le message. Merci beaucoup. La séance promet d'être divertissante.

De la South Burnaby Neighbourhood House, nous accueillons Mme Antonia Beck, directrice exécutive. C'est sur l'autre écran. Attendons quelques secondes que Mme Beck réponde. Je vous reviendrai.

Nous accueillons, à titre personnel, Mme Rebecca Finlay, étudiante au baccalauréat en travail social, qui est également sur l'autre écran.

Nous allons donc commencer par les personnes qui sont déjà là, ce qui semble plutôt logique. Ce sera d'abord M. Murray Setrum, de Coronach. Monsieur Coronach, vous avez trois minutes pour faire votre exposé.

Viendra ensuite M. Roach, agent de développement communautaire, qui aura également trois minutes. J'espère que, d'ici la fin de ces interventions, les autres témoins seront arrivés.

M. Ed Komarnicki (Souris—Moose Mountain, PCC): Madame la présidente, je constate que Debbie Walliser est présente, et Gregory Bloor est également présent.

La présidente: Je vois. Vous les reconnaissez? D'accord.

Je peux donc recommencer avec Mme Debbie Walliser. Pourriez-vous faire signe de la main, madame Walliser? La voilà.

Monsieur Gregory Bloor, pourriez-vous faire un signe de la main? Très bien.

Nous avons donc quatre témoins. Magnifique. Merci.

Je vous rappelle que nous allons commencer par entendre Mme Walliser. Ce sera ensuite M. Bloor. C'est dans cet ordre que les témoins figurent sur ma liste; ensuite MM. Setrum et Roach. Vous avez chacun trois minutes, après quoi nous passerons à South Burnaby. Lorsque tous les témoins auront fait leurs exposés, les membres du Comité poseront des questions.

Les gens de Weyburn ont-ils des questions à poser sur la façon de procéder? Tout va bien.

Les témoins de Vancouver voudraient-ils dire quelques mots pour que nous sachions s'ils sont là où non?

Mme Antonia Beck (directrice exécutive, South Burnaby Neighbourhood House): Oui, nous sommes là.

Mme Rebecca Finlay (étudiante au baccalauréat en service social, à titre personnel): Bonjour, nous sommes là.

La présidente: Tout le monde est donc présent. Avez-vous entendu ce que je viens de dire, soit que nous allons entendre d'abord Mme Walliser, M. Bloor, M. Setrum et M. Roach? Ce sera ensuite Mme Beck et Mme Finlay. Les exposés sont de trois minutes, et, lorsque Mme Finlay aura terminé, les membres du Comité vous poseront des questions.

Comme nous devons regarder trois écrans, en fait, dont le nôtre, je vous demanderais, lorsque vous répondrez aux questions, de vous identifier, puisqu'il faudra un instant pour passer d'un écran à l'autre.

D'accord, cela convient-il à notre technicien? Pas de touche de discrétion lorsque vous parlez, pour que votre voix se fasse entendre immédiatement.

Mme Rebecca Finlay: Merci. J'aurais un mot à dire. On nous a dit que nous aurions cinq minutes.

La présidente: Mettons les choses ainsi. Vous avez 15 minutes pour résumer votre intervention de cinq minutes en trois. Je vais être conciliante, ce n'est pas un problème, parce que nous voulons donner le plus de temps possible aux témoins, mais, si nous n'avez pas pu aborder un point dans votre exposé, essayez de le faire dans les réponses aux questions.

Mme Rebecca Finlay: Merci.

La présidente: Nous allons commencer par Mme Debbie Walliser, gestionnaire chez Service Canada, à Estevan, au ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences.

• (1115)

Mme Debbie Walliser (gestionnaire, Service Canada, Estevan, ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences): Merci, madame la présidente, et bonjour aux membres du Comité.

Je m'appelle Debbie Walliser, et je suis gestionnaire au bureau de Service Canada. Je suis accompagnée aujourd'hui par Greg Bloor, le gestionnaire du bureau de Service Canada à Weyburn. Je vais faire l'exposé, qui vaudra également pour Greg.

Merci de nous avoir invités à comparaître aujourd'hui.

Chacun de vous devrait avoir son exemplaire de mon exposé sur transparents. Si vous prenez le premier transparent, je vais vous donner un bref aperçu de notre réseau de prestation de services pour le programme Placement carrière-été. Deuxièmement, je vais m'intéresser plus particulièrement à la région de la Saskatchewan. Enfin, je vais décrire les modalités d'affectation et le processus budgétaire du programme pour la circonscription de Souris-Moose Mountain.

Nos bureaux locaux sont chargés de l'application de l'initiative Placement carrière-été, ce qui comprend l'évaluation, la recommandation et l'approbation des projets, et leur contrôle. De plus, nous interagissons avec les employeurs pendant tout le processus et nous gérons le processus qui permet d'obtenir l'accord du député.

Il incombe aux bureaux régionaux de communiquer l'information sur le budget de Placement carrière-été à tous les bureaux, de communiquer et de diffuser toute l'information et les outils nécessaires à la prestation et à l'administration de l'initiative et de donner des conseils et des orientations aux bureaux locaux.

Il appartient au bureau national de faire approuver l'affectation budgétaire nationale de PCE, de répartir les fonds entre les régions, d'élaborer les directives du programme et des outils nationaux, et de fournir aux administrations régionales des conseils et une orientation fonctionnels.

À la page 3 de l'exposé, nous précisons qu'il y a 14 circonscriptions en Saskatchewan. En été, nous avons également un réseau de 11 Centres de ressources humaines pour étudiants, tous situés dans les mêmes locaux que les principaux centres de Service Canada. Nous engageons des agents d'emploi étudiant pour aider les étudiants à trouver des emplois, et les employeurs à engager des étudiants.

L'allocation régionale de Placement carrière-été, en Saskatchewan, s'élève à près de 2,8 millions de dollars, ce qui comprend une augmentation de 30 p. 100. En 2004, le montant était d'un peu plus de 2,6 millions de dollars. Là-dessus, Souris-Moose Mountain a reçu un peu moins de 193 000 \$, y compris l'ajout budgétaire de 30 p. 100, ce qui a rendu possible l'approbation de 148 demandes. En 2004, nous avons reçu un peu plus de 275 000 \$, et le nombre de demandes approuvées a été de 201.

Estevan et Weyburn sont les deux bureaux de Service Canada dans la circonscription, mais les limites de la circonscription empiètent sur les territoires de trois autres bureaux de Service Canada, dont ceux de Regina, de Yorkton et de Moose Jaw.

Les deux variables clés du modèle budgétaire de Placement carrière-été sont les suivants : la population étudiante et le taux de chômage chez les étudiants. D'après les données du recensement du Canada, la population étudiante de la circonscription a diminué, passant de 5 075 en 1996 à 4 175 en 2001, soit une différence d'environ 900 étudiants. Le taux de chômage chez les étudiants a également diminué dans la circonscription. Alors qu'il était de 12 p. 100 en 1996, il n'était plus que de 9,7 p. 100 en 2001, ce qui représente une amélioration de 2,3 points.

[*Note de la rédaction: Difficultés techniques*]

• (1120)

La présidente: Pourriez-vous vous rapprocher du microphone, s'il vous plaît?

Mme Debbie Walliser: En raison de la diminution du budget de Placement carrière-été en 2005-2006, certaines collectivités de notre circonscription n'ont rien reçu. Au cours des étés antérieurs, le ministère a accordé des fonds à un pourcentage plus élevé d'employeurs. Moins d'expériences de travail d'été ont été offertes aux étudiants de la circonscription pendant l'exercice en cours.

Certains facteurs ont influé sur l'affectation budgétaire, dont le nombre de circonscriptions fédérales, qui est passé de 301 à 308 en 2004, la modification des limites des circonscriptions dans bien des régions, et l'utilisation des résultats du recensement effectué par Statistique Canada en 2001.

Nous sommes heureux d'avoir pu donner un aperçu de la façon dont l'initiative Placement carrière-été s'applique au niveau local. Nous nous ferons un plaisir de répondre à vos questions.

Nous tenons à offrir à nos étudiants les meilleures expériences de travail d'été possibles.

Voilà qui met fin à mes observations d'ouverture.

La présidente: Merci beaucoup, madame Walliser. Excusez-nous de la qualité médiocre du son, mais je crois que le message est très bien passé.

Nous passons à M. Gregory Bloor, gestionnaire chez Service Canada à Weyburn.

Monsieur Bloor.

M. Gregory Bloor (gestionnaire, Service Canada, Weyburn, ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences): Comme Mme Walliser l'a dit, nous avons un seul exposé pour nous deux. Je ne vais donc pas faire d'exposé distinct.

La présidente: D'accord, monsieur Bloor, je crois que nous avons beaucoup d'information sur la question.

Nous accueillons maintenant M. Murray Setrum, administrateur à Coronach.

M. Murray Setrum: Oui, ici Murray Setrum. Bonjour, madame la présidente. Merci de me permettre d'adresser la parole au Comité. Pouvez-vous m'entendre et me voir?

La présidente: La qualité du son est parfaite.

M. Murray Setrum: Je suis l'administrateur de Coronach, qui est une petite localité située dans l'ouest de la circonscription. Je suis également membre du Red Coat de Gravelbourg, en Saskatchewan. L'emploi est l'une des principales choses que nous essayons de maintenir dans notre région. La centrale Poplar River et une mine créent beaucoup d'emplois. Nous avons des jeunes, avec des enfants qui cherchent des emplois, et c'est pourquoi votre programme d'emploi pour les étudiants est très utile chez nous. S'il n'y avait pas de subventions pour l'emploi des étudiants, les jeunes devraient aller vers un centre plus important, à deux heures de route, pour travailler pendant l'été. Ils devraient donc prendre un logement, ce qui est coûteux. La subvention à l'emploi d'été est engloutie par les frais de logement et autres. L'avantage, pour l'étudiant, n'est pas tellement d'ordre monétaire, mais il peut travailler grâce au programme.

Voici où je veux en venir. Si les étudiants peuvent rester dans leur localité pour travailler, c'est avantageux pour l'employeur, l'étudiant et les parents. Cela finit par être très important. La diminution des subventions dans notre localité a été très marquée cette année. Grâce au financement prévu pour l'année du centenaire, nous avons obtenu des fonds pour quelques projets. Je crois que la plupart des étudiants ont été engagés cette année et ont poursuivi ensuite leurs études. Pour l'avenir, pour l'an prochain, ce n'est pas ce que je prévois. Cela dépendra des budgets à ce moment-là, mais je prévois que, si la formule de financement de cette subvention est maintenue, nous ne pourrions offrir aucun emploi aux étudiants. Ils devront se diriger vers des centres plus importants, ce qui n'est pas très bien pour les petites localités.

Dans le cadre du travail d'administration de Coronach, j'ai beaucoup de contacts avec des groupes locaux. La promotion du tourisme est assez importante dans notre région, où nous avons les badlands qui rapportent gros, avec Station One sur le sentier Outlaw, l'histoire de Sitting Bull, etc. Notre région n'est pas très peuplée, mais un certain nombre de touristes viennent du monde entier dans nos localités. C'est l'une des choses que les subventions à l'emploi des étudiants aident à financer et à soutenir. La croissance est renversante et même très étonnante. Sur le plan régional, cela marche mieux également. Les subventions pour les étudiants semblent peut-être peu de chose aux yeux de certains, mais ils ont un effet important dans les petites régions et elles permettent de garder les jeunes dans les localités, chez eux. Ils peuvent acquérir de l'expérience, et nous créons des emplois, ce qui aide à faire vivre les centres ruraux.

C'est à peu près tout ce que j'ai à dire, mais je tiens à ajouter qu'il faut investir dans l'avenir de nos jeunes. Les jeunes sont ceux qui prendront nos places, et nous devons leur donner une aide financière et les former correctement. Ce programme à l'intention des étudiants me semble très précieux. S'il faut faire des compressions à certains endroits, je voudrais qu'on les fasse ailleurs. Voilà ce que j'avais à dire. J'essaie de vous faire comprendre, moi qui suis sur le terrain, quelles sont les conséquences de la diminution des subventions. Nos étudiants doivent partir, et cela n'aide pas les localités.

Voilà qui met fin à mon exposé. Merci de m'avoir permis de m'exprimer. Je suis prêt à répondre aux questions.

● (1125)

La présidente: Merci, monsieur Setrum.

Nous sommes tout à fait conscients des problèmes de la population, surtout en Saskatchewan, étant donné le nombre d'habitants et la répartition qui se fait au profit des centres urbains et au détriment des centres ruraux. Votre exposé a été très apprécié.

Nous passons maintenant à M. Bert Roach, l'agent de développement communautaire de Kipling.

Monsieur Roach.

M. Bert Roach: Merci, madame la présidente.

En réalité, je me présente à deux titres, car je suis l'agent de développement communautaire de Kipling, mais aussi le coordonnateur du développement économique de la Moose Mountain Central Rural Development Co-operative, qui regroupe des municipalités régionales situées autour de Kipling et le village de Kennedy.

J'ai un exposé écrit que je voudrais maintenant vous lire.

Madame la présidente, membres du Comité, mesdames et messieurs les témoins, à titre de représentant de la RDC de Moose Mountain Central, je suis heureux de communiquer de l'information au Parlement au nom des membres de la RDC.

Les membres de la RDC sont la municipalité régionale de Chester, n° 125, celle de Golden West, n° 95, celle de Hazelwood, n° 94, le village de Kennedy et la localité de Kipling. La population totale de la zone de la RDC est d'environ 3 000 personnes.

Comme dans la plupart des zones rurales du Canada, il est de la plus haute importance de garder les jeunes, de renforcer les liens familiaux, de perpétuer la culture locale et de maintenir une économie locale saine et prospère. Les habitants de notre région reconnaissent qu'offrir la possibilité aux jeunes de rentrer chez eux pour gagner un revenu raisonnable pendant l'été au cours de leurs études supérieures aide à créer un cadre stable pour la poursuite de leurs études. Il est essentiel pour la plupart des familles qu'ils puissent vivre à la maison pour rien ou presque rien si elles veulent absorber les coûts croissants des études postsecondaires de nos jours.

En Saskatchewan, nous avons un excellent réseau régional de collèges. Notre région est desservie par le Southeast Regional College. Grâce à ce réseau, les étudiants peuvent assister à différents cours soit sur place, soit au moyen des programmes Ed2Go. Par contre, il n'y a dans notre région aucun établissement d'enseignement postsecondaire où les étudiants pourraient obtenir des diplômes universitaires. Il ne leur est pas possible non plus d'obtenir la plupart des principaux certificats techniques. Il est donc possible que le nombre d'étudiants qui cherchent un emploi d'été dans notre région soit sous-estimé, ce qui n'est pas sans conséquence dans l'application de la nouvelle formule de financement.

Compte tenu de cette information, il y a eu cette année dans notre région une profonde déception, étant donné que le programme Placement carrière-été n'a permis de créer aucun poste. Nos recherches ont montré que, pour l'été 2005, au moins 15 demandes ont été reçues d'entreprises et de services gouvernementaux de la RDC de Moose Mountain Central.

Nos écoles secondaires produisent entre 25 et 30 diplômés chaque année, si on se fie à la moyenne quinquennale. Cette année, il y en a eu 29 à l'école secondaire de Kipling. De ce nombre, au moins trois ont été au chômage ou nettement sous-employés pendant l'été. Nos recherches ont également montré qu'au moins deux étudiants avaient dû déménager pour trouver du travail pendant l'été. Entre 10 et 17 p. 100 de nos diplômés ont eu du mal à trouver du travail dans notre région pendant l'été.

Il est certain que les entreprises locales, les services gouvernementaux et les organisations non gouvernementales de chez nous voulaient et veulent toujours employer ces étudiants dans la région. Nous sommes aussi profondément convaincus que, s'ils avaient la possibilité de gagner un revenu pendant l'été en habitant chez leurs parents, bien des étudiants de niveau postsecondaire qui habitent maintenant à l'extérieur rentreraient chez eux.

De nos jours, de nombreux facteurs exposent les jeunes à des risques. Nous savons que l'un des dangers consiste à les couper du milieu qui leur est familier et où ils ont des liens familiaux et sociaux. Je suis persuadé que les membres du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées sont conscients des nombreux avantages qu'il y a à permettre aux étudiants d'habiter avec leur famille pendant les mois d'été lorsqu'ils font des études postsecondaires. C'est avec grand respect que, au nom des habitants de la RDC de Moose Mountain Central, je demande qu'on modifie la formule de répartition du programme Placement carrière-été.

Merci beaucoup de votre temps, madame la présidente. Je suis tout à fait disposé à répondre à vos questions.

• (1130)

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Roach.

Nous allons maintenant passer au deuxième écran, et je vais demander à Mme Antonia Beck, directrice exécutive de la South Burnaby Neighbourhood House, de présenter son exposé.

Mme Antonia Beck: Bonjour à tous. Je m'appelle Antonia Beck, j'habite à Burnaby, en Colombie-Britannique, et je représente la South Burnaby Neighbourhood House, donc je suis à présent directrice exécutive.

J'ai travaillé dans des centres locaux pendant plus de 25 ans. Dans chacun de ceux où j'ai travaillé, j'ai géré les programmes de Placement carrière-été. Je me souviens même de l'époque où on les appelait Défi-Emploi.

Ces centres locaux sont des organismes de services sociaux qui procurent un soutien à la collectivité et aident les individus et les familles. Nous faisons appels aux programmes de Placement carrière-été pour offrir nos propres programmes.

Mon expérience a été très semblable dans tous les centres où j'ai travaillé. Nous demandons les subventions, nous attendons de voir combien d'étudiants nous sommes autorisés à engager et nous voyons ensuite combien d'enfants peuvent s'inscrire à nos programmes d'été, d'après le nombre d'étudiants engagés.

L'embauche d'étudiants grâce à Placement carrière-été nous permet d'offrir un programme d'activités à 500 enfants chaque été.

Il s'agit d'un programme peu coûteux qui nous aide à répondre aux besoins de familles de la collectivité qui vivent dans la pauvreté. À Burnaby, notamment, les statistiques sont très étonnantes. Un enfant sur trois y vit dans la pauvreté. Il est donc très importants que les programmes ne coûtent pas cher. Placement carrière-été nous permet d'engager des étudiants pour offrir ces programmes à la collectivité.

Si nous ne pouvions pas engager les étudiants, nous ne pourrions pas offrir les programmes. On peut en dire autant de nombreuses entités sans but lucratif qui comptent sur ces subventions pour engager des étudiants l'été et ainsi pouvoir offrir leurs programmes.

Mon organisation a un bon bilan pour ce qui est d'offrir une expérience de grande qualité à des étudiants qui se préparent à faire carrière dans l'éducation, les soins aux enfants et aux jeunes, le counselling, le travail social et les services de loisirs. Les membres de notre personnel font office de mentors et de formateurs pour que nous puissions offrir aux étudiants la meilleure expérience possible. Souvent, les étudiants ont beaucoup à apprendre, surtout lorsque c'est leur première expérience de travail avec des enfants. Nous prenons le temps voulu pour nous assurer que les étudiants apprennent en cours d'emploi et que nous pourrions continuer à offrir des services de qualité à notre collectivité.

Cet investissement du temps et des ressources de notre personnel dans l'intérêt des étudiants que nous engageons donne des résultats directs et constructifs dans le travail que nous pouvons faire à Burnaby et fait augmenter le nombre de jeunes que nous pouvons rejoindre. Nous estimons être de vrais partenaires de Placement carrière-été parce que nous pouvons offrir une expérience de travail aux étudiants.

C'est pour nous une priorité de continuer à offrir aux étudiants des expériences de travail liées à leur choix de carrière. Souvent, des étudiants reviennent quelques étés de suite et continuent d'enrichir leur expérience. Nous donnons à des étudiants de niveau secondaire des postes d'animation et de formation et aux étudiants de niveau postsecondaire des postes d'animateurs. Nous leur donnons aussi l'occasion d'occuper des postes de surveillant, où ils apprennent à gérer des programmes et du personnel. Nous offrons une formation à plusieurs niveaux pour les divers postes, et nous faisons appel aux étudiants plus expérimentés pour nous aider à former les nouveaux.

Nous appuyons les étudiants dans leur apprentissage à toutes les étapes. Le programme marche bien et les étudiants atteignent leurs objectifs de carrière lorsqu'ils terminent leurs études. Dans vos délibérations sur la répartition des fonds et d'autres aspects de Placement carrière-été, je vous demande donc de ne pas perdre de vue les points suivants.

D'abord, mon expérience dans les centres locaux au fil des ans m'a appris que les étudiants vont là où il y a du travail et passent d'une circonscription à l'autre. Ils vont aussi là où on leur offre la meilleure expérience de travail.

Deuxièmement, les étudiants sont inscrits dans divers établissements d'un bout à l'autre du pays pendant l'année scolaire, mais, d'après notre expérience auprès des étudiants que nous engageons, ils rentrent chez eux pour travailler pendant l'été. Placement carrière-été donne à de nombreux étudiants leur première chance d'avoir une expérience de travail liée à leur carrière.

Il faudrait aussi tenir compte du bilan des organismes sans but lucratif qui offrent une formation de grande qualité et se perçoivent comme des partenaires du programme. Un grand nombre d'entre eux dépendent du financement de PCE pour offrir leurs programmes à leur collectivité. Bien entendu, j'estime que le niveau actuel de financement doit être maintenu, sinon augmenté.

Enfin, ce devrait être une priorité de financer, pour les étudiants, des postes qui non seulement donnent une expérience liée à la carrière, mais répondent aussi aux besoins sociaux.

Voilà ce que j'avais à dire. Merci de m'avoir écoutée.

• (1135)

La présidente: Merci beaucoup, madame Beck.

Nous passons maintenant à Mme Finlay. Je crois que nous avons un peu de temps devant nous. Allez-y.

Mme Rebecca Finlay: Merci beaucoup.

Je m'appelle Rebecca Finlay. J'étudie à l'Université de Victoria, en Colombie-Britannique, et je suis inscrite au programme de baccalauréat en service social. Merci de m'avoir invitée.

En avril dernier, j'ai envoyé un message électronique au cabinet de la ministre parce que ma situation difficile m'inquiétait. Voici un aperçu de ma lettre:

Comme étudiante adulte de plus de 30 ans qui étudie à temps plein, j'ai beaucoup de mal chaque année à trouver du travail pendant l'été parce que je ne réponds pas aux critères du programme de subventions expérience emploi été. Comme je suis aussi une mère seule, le problème est profondément angoissant et occasionne des difficultés économiques à ma famille. Pendant les deux premiers étés de mes études, j'ai essayé de trouver un emploi, mais j'ai constaté que les employeurs qui ne reçoivent aucun encouragement du gouvernement ne veulent pas engager d'étudiants, même ceux qui ont beaucoup d'expérience comme moi, sachant qu'ils retourneront aux études après seulement quatre mois de travail. J'ai fini par demander l'aide sociale parce que je n'avais pas droit à l'assurance-emploi, et je n'ai pu postuler aucun des nombreux postes pour lesquels j'étais qualifiée et qui ont été créés grâce aux subventions versées aux employeurs par votre programme. Si je n'avais pas été exclue à cause de mon âge, j'aurais pu trouver du travail facilement et avoir des expériences de travail d'été à la fois fructueuses et enrichissantes.

L'été dernier, j'ai décidé de poursuivre mes études pour échapper à l'exaspération et aux difficultés économiques que j'avais déjà connues. Le fait de me sentir obligée d'étudier pendant cinq trimestres d'affiliée et de suivre un minimum de trois cours par trimestre pour garder mon statut d'étudiante à temps plein a provoqué le burnout et les maladies physiques dues au stress dont je souffre maintenant.

Pour l'instant, je suis incapable de travailler ou de poursuivre mes études. Mon seul recours, une fois de plus, est l'aide sociale, qui ne me permet pas de répondre aux besoins de ma famille. Je suis troublée et en colère parce que je me trouve dans cette situation intenable. Une misère injuste, voilà tout ce que m'a donné le dur travail que j'ai fait pour améliorer mon sort.

Ayant parlé avec d'autres étudiantes adultes, dont beaucoup sont également des mères seules, je sais que je ne suis pas la seule à éprouver ces difficultés à cause de votre programme d'emploi d'été et d'autres programmes de la Stratégie emploi jeunesse qui excluent les personnes de plus de 30 ans. Il est clair que les critères de vos programmes traduisent une méconnaissance du fait que la composition de la population étudiante a changé constamment. D'après les données des recensements, entre 1991 et 2001, le nombre de personnes de plus de 30 ans qui étudient à temps plein a augmenté de près de 50 000. Si nous devons apprendre tout au long de notre vie, nous aurons besoin d'aide pour les personnes de tous les âges.

De plus, votre programme touche les femmes plus que les hommes, et il faut analyser la politique sous cet angle. Statistiquement, il y a plus de femmes qui font des études supérieures tardivement à cause de leur engagement familial

comme principales dispensatrices de soins. Encore une fois, selon les données des recensements, en dix ans, de 1991 à 2001, le nombre de femmes de plus de 30 ans qui étudient à temps plein a augmenté de plus de 24 000.

En juin 2005, j'ai reçu une réponse d'un membre du personnel de DRHC au nom de la ministre. Cette personne expliquait que l'initiative Placement carrière-été, qui est l'un des programmes et services fédéraux appelés collectivement la Stratégie emploi jeunesse, vise à aider les jeunes Canadiens à acquérir une expérience de travail, les connaissances, les compétences et l'information dont ils ont besoin pour faciliter leur transition vers le marché du travail.

Elle citait également le paragraphe 16(1) de la Loi canadienne sur les droits de la personne:

Ne constitue pas un acte discriminatoire le fait d'adopter ou de mettre en oeuvre des programmes, des plans ou des arrangements spéciaux destinés à supprimer, diminuer ou prévenir les désavantages que subit ou peut vraisemblablement subir un groupe d'individus pour des motifs fondés, directement ou indirectement, sur un motif de distinction illicite en améliorant leurs chances d'emploi ou d'avancement ou en leur facilitant l'accès à des biens, à des services, à des installations ou à des moyens d'hébergement.

Elle ajoutait que PCE visait à offrir des emplois d'été à des étudiants qui n'ont pas d'expérience de travail ou fort peu, et qu'il ne s'adressait pas aux étudiants adultes parce que, dans la grande majorité des cas, ils ont déjà l'expérience du marché du travail. Je comprends, disait-elle, que les expériences de travail peuvent ne pas avoir de lien avec la nouvelle carrière de l'étudiant, mais elles sont précieuses pour rétablir et maintenir leur participation à la population active. Elle m'a dit aussi que, même si mon âge m'empêchait de profiter des programmes et initiatives de la Stratégie, Ressources humaines et Développement des compétences Canada offrait un large éventail de programmes et services visant à aider les prestataires à faire la transition vers le marché du travail ou à reprendre le travail.

• (1140)

Bien des femmes qui sont dans ma situation trouveraient cette réponse totalement insatisfaisante, compte tenu des préoccupations exprimées. Les mères seules sont déjà marginalisées et très limitées dans leurs heures de travail, entre autres choses. Et même si elles ont déjà travaillé, trouver un emploi de courte durée pendant les quatre mois d'été est encore un défi redoutable pour un grand nombre d'entre elles. Je préférerais mettre l'accent sur l'aide réelle qui est à la disposition des femmes, et des hommes, qui sont aux prises avec ces problèmes. RHDCC dit qu'il y a des programmes et services conçus pour les aider. Ce n'est pas assez précis. Comme étudiants, peu importe l'âge, nous voulons tous avoir une bonne expérience de travail et avoir l'assurance que nous pourrions trouver un emploi pour les mois d'été.

Merci.

La présidente: Merci, madame Finlay. Vous avez certainement soulevé une question intéressante.

Nous allons passer aux questions des membres du Comité, en commençant par M. Komarnicki, qui aura sept minutes. Je vous rappelle que, si vous voulez répondre, vous devez vous présenter. Et n'oubliez pas qu'il y a deux écrans. Donnez-nous quelques secondes pour réagir.

Monsieur Komarnicki.

•(1145)

M. Ed Komarnicki: Merci, madame la présidente.

J'ai une question à poser aux gens de Weyburn, et plus précisément à Gregory Bloor.

Gregory, situons le contexte. Je sais que vous avez fait un exposé, mais, dans notre circonscription, le niveau de financement a été ramené de 275 000 \$, selon la personne à qui on s'adresse, à 103 000 \$ avant l'ajout budgétaire. Cela dit, je voudrais que vous me parliez du passé: depuis combien de temps travaillez-vous avec le ministère et quel financement avez-vous obtenu dans les années passées, si on compare à cette année?

Puis, pourriez-vous me dire quelle a été la réaction de la collectivité? Plus particulièrement, pourriez-vous parler des petites localités rurales de la circonscription? Je songe à Bengough et à Coronach, à l'incidence sur ces localités. Peut-être pourriez-vous dire un mot de la nature des entreprises qui ont fait des demandes. Enfin, pourriez-vous dire brièvement combien de demandes ont été présentées et rejetées et combien ont été acceptées?

Je pose beaucoup de questions, mais je vous demande de tenir compte de ces aspects particuliers, si possible.

La présidente: Merci.

Allez-y, je vous en prie.

M. Gregory Bloor: Comme vous l'avez dit, je travaille au ministère depuis 25 ans. J'ai donc une longue expérience du programme. Je m'en occupais lorsque sa gestion a été centralisée à Regina. Il a bien quelques années, elle a été remise aux bureaux locaux.

Par le passé, nous avons essayé d'approuver le plus grand nombre de demandes possible, conscients qu'il y avait des emplois très intéressants pour tous les étudiants et que les employeurs prisait beaucoup ce programme. Nous tentions de toujours créer le plus grand nombre d'emplois possible. Par le passé, nous pouvions le faire et, la plupart du temps, nous pouvions approuver un emploi pour chaque demande.

Les choses se sont passées ainsi pendant un bon nombre d'années. Ce n'est que depuis quelques années qu'on a commencé à réduire le financement et que les fonds ne suffisent pas pour répondre à toutes les demandes que nous recevons.

Par exemple, au cours de la dernière année, en 2005, nous avons reçu 271 demandes. Après l'ajout budgétaire de 30 p. 100, nous en avons approuvé 148. Il y a donc environ 70 p. 100 des demandes qui ont été approuvées. En 2004, nous avons reçu 242 demandes dans notre région, et nous en avons approuvé 201. Dans un passé plus lointain, un emploi était accordé pour chaque demande.

L'un des moyens que nous avons utilisés a été de réduire le nombre de semaines payées. Nous approuvions la demande de chaque employeur pour une période de six ou huit semaines. Nous avons constaté que les résultats étaient bons parce que la plupart des employeurs de la région tenaient à créer un emploi. Cette façon de faire ne nous a jamais valu aucun reproche. Les réactions des employeurs et des jeunes de la région ont toujours été très constructives.

Quant aux effets observés cette année, on peut dire que beaucoup de petites localités ont été touchées. Dans le cycle initial, 16 localités n'ont reçu aucun financement et, après l'ajout budgétaire de 30 p. 100, il restait encore cinq localités qui ne recevaient rien pour Placement carrière-été cet été. Après l'ajout, il y a des localités comme Kipling dont trois demandes sur 14 ont été approuvées.

Coronach avait fait 14 demandes, dont cinq ont été approuvées. À Bengough, trois demandes sur six ont été approuvées. À Radville, quatre demandes sur neuf l'ont été.

J'ai reçu cette année beaucoup d'appels au sujet du programme. Presque partout, on voulait créer les emplois dans les localités mêmes. Ce semble être le grand point d'intérêt. Ces emplois ramènent les jeunes dans ces localités. De plus, les organismes sans but lucratif de ces petites localités comptent beaucoup sur notre programme pour obtenir des fonds. Sans cela, ils ne peuvent offrir leurs programmes. Tous ces gens tiennent à garder les jeunes dans les localités.

•(1150)

M. Ed Komarnicki: J'ai une autre question, Gregory. Vous avez dit que, après l'ajout budgétaire, des demandes d'un certain nombre de localités ont été approuvées. Sans ce plafonnement, toute la partie sud-est, Coronach, Radville et Bengough, qui avaient jusqu'ici créé des emplois n'auraient rien eu du tout, si je vous ai bien compris.

Vous voudriez peut-être parler de cette question et des réactions que vous avez reçues en dehors de ces localités, même dans les rues de Weyburn. Auriez-vous des modifications à proposer?

S'il me reste du temps, je vais ensuite poser une question à Debbie Walliser.

La présidente: Si cela ne vous ennuie pas, il faudrait que votre réponse soit plutôt brève, monsieur Bloor.

M. Gregory Bloor: Justement, elle est brève. Un grand nombre de ces localités non rien obtenu du tout. Comme je l'ai dit, j'ai reçu beaucoup d'appels de ces localités. Elles étaient très inquiètes parce qu'elles ne pouvaient créer des emplois pour leurs jeunes, et que les jeunes iraient chercher du travail ailleurs.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Bloor. Je crois que cela concorde avec ce qu'ont dit d'autres témoins qui se trouvent à la même table que vous.

Je donne maintenant la parole à Mme France Bonsant.

[Français]

Mme France Bonsant (Compton—Stanstead, BQ): Bonjour.

Madame Beck, vu que vous représentez un organisme sans but lucratif, pouvez-vous me dire si vous trouvez problématiques les délais encourus entre la demande d'un programme et le moment où on en profite? Cela touche beaucoup de gens. Cette année, par exemple, on a reçu le budget en juin 2005. J'ai trouvé que c'était très tard, parce qu'au Québec, beaucoup d'étudiants du niveau collégial terminent leur cours au mois de mai. C'est aussi le cas des universitaires.

Voyez-vous une solution pour réduire ce délai entre la demande et l'acte?

[Traduction]

Mme Antonia Beck: Oui, je le crois vraiment. Si les demandes devaient être remises un mois avant et si on savait au début de mai — fin-avril ou début-mai — combien d'étudiants nous pourrions engager, ce serait très commode pour nous.

En ce moment, nous affichons les postes même s'ils dépendent de l'obtention de fonds. Si nous ne le faisons pas, les étudiants vont aller prendre les meilleurs emplois, et nous voulons les meilleurs étudiants pour travailler avec nos enfants. Il serait nettement plus avantageux pour nous d'avoir les demandes à l'avance, au moins un mois à l'avance.

[Français]

Mme France Bonsant: Seriez-vous prête à faire les demandes avant les fêtes, avant Noël et le jour de l'An?

[Traduction]

Mme Antonia Beck: Le mieux pour nous, ce serait janvier, puisque nous sommes très occupés à Noël. Nous préparons des paniers de Noël et nous aidons les gens. Si nous devions nous occuper des subventions de l'été... Je crois que janvier serait pour nous le moment idéal.

• (1155)

[Français]

Mme France Bonsant: Trouvez-vous que les 30 heures semaine et la durée de six à huit semaines suffisent, ou croyez-vous que c'est trop peu?

[Traduction]

Mme Antonia Beck: Par le passé, nos postes avaient une durée de huit semaines, et nous engageons nos étudiants pour 35 heures par semaine. Nous ne pouvons offrir des camps de jour, un programme quotidien pour les enfants avec un moins grand nombre d'heures, mais huit semaines est une bonne période.

[Français]

Mme France Bonsant: Au Québec, nous avons beaucoup de tourisme. Dans votre comté, en avez-vous? De plus, êtes-vous ouverte aux heures flexibles, c'est-à-dire à la possibilité de travailler la fin de semaine plutôt que la semaine? Serait-ce une autre solution à votre problème?

[Traduction]

Mme Antonia Beck: Dans notre situation, celle des organismes locaux qui offrent des programmes à la collectivité, je crois qu'il serait bien d'avoir assez de latitude pour offrir également les programmes le samedi. Les enfants ont besoin de jouer le samedi aussi. Je crois que cela vaudrait pour le tourisme aussi, pour tous ceux qui engagent des étudiants. Il serait bien d'avoir cette souplesse sur toute la semaine.

[Français]

Mme France Bonsant: Ma prochaine question s'adresse à Mme Walliser, car elle concerne plutôt les fonctionnaires. J'ai de la difficulté à comprendre que vous ayez opté pour le pourcentage d'assurance-emploi pour les jeunes âgés de 15 à 24 ans, alors que le programme s'adresse aux gens âgés de 15 à 30 ans. Si un jeune retourne à l'école et qu'il est embauché pour travailler 180 heures durant l'été, ça lui prendra dix ans avant de faire partie des statistiques des jeunes non employés.

Où prenez-vous votre pourcentage des jeunes âgés de 15 à 24 ans qui ne sont pas embauchés? Y a-t-il un fonctionnaire qui pourrait répondre à ma question, s'il vous plaît?

[Traduction]

La présidente: Je demande à Mme Walliser de Weyburn de répondre à cette question, si elle le veut bien.

Avez-vous entendu la question, madame Walliser?

Mme Debbie Walliser: Oui.

Ces décisions sont prises par nos collègues de l'administration centrale. Ces décisions leur reviennent et, bien sûr, ils tiennent compte des données de Recensement du Canada.

L'hon. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Je crois qu'il conviendrait de ne pas oublier que ce sont des fonctionnaires. Les personnes auxquelles elle fait allusion ont comparu la semaine dernière. Je rappelle au témoin qu'il n'est pas nécessaire de répondre à des questions politiques ou de politique qui ne sont pas de sa compétence.

La présidente: Merci.

Vous avez entendu le rappel au Règlement, madame Walliser. Vous pouvez répondre ou non à la question. Il y a eu rappel au Règlement parce que la question a une dimension politique.

Mme Debbie Walliser: Ma réponse, c'est, comme je l'ai dit, qu'il s'agit d'une responsabilité de l'administration centrale.

[Français]

La présidente: Madame Bonsant.

Mme France Bonsant: Je veux m'excuser, je ne pensais pas que c'était une question politique. Je croyais qu'elle pouvait me donner la provenance des statistiques. Je m'en excuse, madame.

Je vais laisser M. Lessard poser sa question.

[Traduction]

L'hon. Peter Adams: Encore une fois, madame la présidente, je ne veux pas ergoter. Simplement, il s'agit de fonctionnaires, et ils sont très loin. Il convient de le rappeler aux témoins. Je comprends, et nous avons reçu une réponse. Cela m'a semblé utile. Nous avons deux groupes différents, les clients du programme et les fonctionnaires. Si les fonctionnaires étaient ici, ce à quoi ils devraient répondre serait évident. Je ne cherchais pas à argumenter.

[Français]

La présidente: Merci.

Monsieur Lessard.

• (1200)

M. Yves Lessard (Chambly—Borduas, BQ): Je serai très bref.

La présidente: Il vous reste une minute.

M. Yves Lessard: Je vais donc poser deux questions très brèves. La première s'adresse à M. Roach.

Il a conclu son exposé en nous disant qu'il était nécessaire d'avoir des ajustements financiers relativement à ce programme. J'aimerais l'entendre s'exprimer sur la nature de ces ajustements financiers.

Ma deuxième question s'adresse à Mme Finlay.

Elle a manifesté une préoccupation: elle voudrait qu'on vienne en aide aussi aux personnes qui sont aux études mais qui ont dépassé l'âge de 30 ans. En guise d'exemple, on peut penser à une mère de famille qui retourne aux études.

J'aimerais entendre ses suggestions relativement au soutien qu'on peut accorder dans pareil cas. Son argument ne m'a pas paru suffisamment convaincant.

La présidente: Merci, mais il ne reste sept secondes.

Monsieur Roach, de la Saskatchewan.

[Traduction]

M. Bert Roach: Nous sommes ici, et je vous remercie beaucoup de cette question.

La meilleure réponse que je puisse donner, c'est que, s'il faut maintenant relier la formule de financement aux données du recensement, il faut aussi, lorsqu'on fait le recensement, établir une sorte de lien entre les étudiants des groupes d'âge en cause ici et leur région d'origine. Je crois que, dans notre localité et dans notre région, le nombre de jeunes disponibles pour travailler a été sous-estimé, d'après les données du recensement de 2001.

Comme je l'ai dit dans mon exposé, nous savons qu'un certain nombre d'étudiants doivent quitter leur région pour faire des études postsecondaires. Nous nous sommes demandé si, lorsqu'on fait le recensement, il y a un mécanisme qui permet de montrer que le lieu de résidence de certains étudiants est la localité de Kipling ou la région de la RDC. Nous croyons que c'est peut-être la raison pour laquelle nous avons eu des pourcentages plus bas dans le nombre d'emplois. Les étudiants originaires de notre région ne sont pas recensés comme tels dans les données du recensement.

[Français]

La présidente: Merci, monsieur Roach.

Je dois vous arrêter, monsieur Lessard. Évidemment, on a beaucoup dépassé le temps qui vous était imparti, mais il y aura un deuxième tour. Ce sera l'occasion pour vous de poser votre question à nouveau.

Mr. Julian.

[Traduction]

M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NDP): Merci beaucoup.

Merci à tous les témoins d'aujourd'hui. Mes questions s'adressent à Mme Beck.

Bonjour Antonia. Heureux de vous rencontrer.

Il s'agit de la démarche suivie par votre organisme pour faire des demandes à Placement carrière-été. Nous avons effleuré le sujet dans la réponse à la question de Mme Bonsant au sujet des délais, mais je voudrais savoir si vous avez des idées à nous proposer au sujet du processus de demande, aussi bien au début, pour les organismes qui adressent des demandes à Placement carrière-été, qu'à la fin, au sujet des rapports à produire. Est-ce une tâche trop lourde pour l'organisme? Que nous proposez-vous pour simplifier le processus?

Mme Antonia Beck: Nous ne trouvons pas le processus très lourd, car nous le suivons depuis tant d'années. Nous recopions la demande de l'année précédente pour faire la nouvelle demande. J'ai lu cependant dans les notes du Comité portant sur la dernière séance qu'on avait songé à des demandes faites par voie électronique. Je crois que cela accélérerait beaucoup les choses.

L'administration du programme va très bien. Nous pouvons obtenir une avance pour nous aider à payer les salaires et, à la fin du programme, il n'y a pas beaucoup d'exigences, sinon remplir un formulaire. Nous le remplissons, le ministère le corrige et, une fois les calculs faits, il nous remet le bon montant.

Je n'ai rien d'autre à proposer, sinon que certains autres contrats que nous avons s'échelonnent sur trois ans. Nous savons donc quel sera le financement sur trois ans. Il serait magnifique que, pour le programme Placement carrière-été, nous puissions faire une demande qui porte sur trois ans et que nous sachions à chaque été combien d'étudiants nous aurons. Ce serait probablement plus rapide, dans l'ensemble, et on ferait l'économie de nouvelles demandes.

• (1205)

La présidente: Vous avez encore du temps, monsieur Julian.

M. Peter Julian: Et j'ai beaucoup d'autres questions.

Merci beaucoup de votre réponse. Ce sont d'excellentes propositions pour le Comité.

Vous avez dit qu'il faudrait maintenir ou augmenter les ressources financières. Pourriez-vous dire au Comité quelles seraient selon vous les conséquences de coupes dans le financement du programme au niveau local? Quelles seraient les conséquences pour les services, non seulement du côté des étudiants, mais aussi du côté du programme? Et quelles seraient les nouvelles possibilités si le financement était accru? Y a-t-il des besoins dont vous êtes conscients dans la collectivité et qui pourraient être satisfaits s'il y avait plus de fonds disponibles dans les villes et localités de tout le pays pour un programme d'été de ce genre?

Mme Antonia Beck: Je peux en tout cas parler de Burnaby, où j'habite et travaille.

Le programme de cet été a permis de proposer des activités à 500 enfants. L'avantage du programme Placement carrière-été est que nous pouvons engager des étudiants pour offrir les programmes, et le faire à un coût minime. Il y a des frais hebdomadaires, et nous pouvons trouver des « bourses », en somme, pour que les enfants puissent profiter des programmes. Les familles pauvres de notre ville peuvent ainsi envoyer les enfants au camp à peu près gratuitement. Elles les envoient sans rien payer. Nous pouvons le faire grâce aux étudiants.

Si vous réduisiez le financement, nous ne pourrions pas engager autant d'étudiants. Et si nous en engageons moins, nous ne pourrions pas offrir un programme aussi important à notre collectivité. Certains enfants ne pourraient participer à nos programmes, et ils traîneraient dans les parcs ou chez le dépanneur et finiraient par s'attirer des ennuis. Nos programmes sont axés sur la prévention. Ils gardent les enfants actifs et leur donnent une expérience de qualité,

Si vous pouviez nous donner plus d'argent, nous engagerions plus d'étudiants et nous utiliserions le temps et les ressources de notre personnel pour augmenter le nombre d'étudiants engagés. Nous aurions plus de possibilités dans la collectivité. En ce moment, nous devons limiter à deux semaines le séjour des enfants au camp de jour, tellement la demande est forte. Si nous avions plus d'étudiants et pouvions offrir plus de programmes à divers endroits, nous pourrions accorder à ces enfants une période plus longue. Nous offrirons actuellement des camps de jour à quatre endroits à Burnaby, mais comme vous le savez, Burnaby est une très grande ville, et nous pourrions offrir davantage.

Merci.

M. Peter Julian: Merci.

Ma question suivante s'adresse à MM. Setrum et Roach. Il s'agit des programmes qui n'ont pas été financés à cause des compressions faites en Saskatchewan. Je voudrais avoir une idée des programmes qui auraient pu être offerts s'il n'y avait pas eu de compressions dans cette région.

M. Murray Setrum: En ce qui concerne les compressions à Coronach, comme je l'ai dit tout à l'heure, il a été possible d'engager quelques étudiants cette année parce que des subventions étaient disponibles grâce aux célébrations du centenaire. Cet argent a été canalisé par l'entremise de comité pour aider à garder les étudiants au travail. L'an prochain, ces subventions n'existeront plus, je ne crois vraiment pas que les étudiants seront engagés et nous n'aurons donc pas leurs services.

M. Peter Julian: De quels services s'agit-il au juste, de quel genre de chose?

M. Murray Setrum: Les services qui me sont le plus familiers sont par exemple ceux des organismes sans but lucratif comme le comité du tourisme et le complexe sportif, qui engage des étudiants pour l'entretien des alentours du terrain de base-ball, par exemple, et pour travailler au musée. Le Big Beaver Nature Centre peut aussi être assimilé à un musée; on y offre des visites guidées, on essaie d'en faire une activité. Les gens s'y arrêtent pour voir des artefacts et connaître l'histoire de la région. Je ne crois pas qu'on y engagera qui que ce soit.

Il pourrait arriver qu'on trouve des bénévoles pour faire le travail, mais il n'y a pas beaucoup de bénévoles dans les petites régions et localités. Je peux prévoir que l'établissement finira par fermer. Nous allons perdre une partie de ce patrimoine, un des endroits où les touristes s'arrêtaient.

[Français]

La présidente: Monsieur Adams, s'il vous plaît, vous disposez de sept minutes.

L'hon. Peter Adams: Je vous remercie, madame la présidente.

•(1210)

[Traduction]

Je voudrais poser toutes mes questions aux témoins de la Saskatchewan. Je tiens à dire à ceux de Burnaby, à Antonia et à Rebecca, que nous apprécions beaucoup leur participation. Rebecca, j'ai pris note surtout de ce que vous avez dit sur l'âge.

Mes questions s'adressent surtout à Murray et à Bert, mais si Debbie et Greg veulent intervenir, cela me convient.

Au fond, je vais faire quelques observations et lire une question extraite de nos notes sur la situation propre à une zone rurale. Je représente une circonscription rurale.

Je voudrais que vous me donniez votre point de vue sur la question des dates. Serait-il préférable que le programme débute plus tôt? Si oui, quand?

Deuxièmement, je crois que vous savez, du reste vous l'avez dit — je crois que c'est Bert qui a parlé des diplômés des écoles secondaires —, que ce qui est le plus frappant dans le Canada rural aujourd'hui, c'est la diminution extraordinairement brutale du nombre d'élèves à l'élémentaire et au secondaire. C'est beaucoup plus frappant que l'augmentation du nombre de personnes âgées dans nos circonscriptions, par exemple. Très bientôt, la diminution observée au primaire et au secondaire va frapper les collèges et les universités. Il faut donc prévoir un programme en conséquence.

Soit dit en passant, nous devons concevoir un programme qui, plus encore que par le passé, encouragera les jeunes à rester dans les régions rurales.

En Saskatchewan, nous avons de la chance. Je crois que les Premières nations et les Métis représentent plus de 20 p. 100 de la population, et le déclin que je viens de décrire est moins marqué dans votre province à cause du pourcentage de jeunes Autochtones. Pourriez-vous me dire comment les Autochtones de chez vous sont touchés par ce programme?

La question qui nous est proposée est la suivante. Vous allez donc parler des problèmes des régions rurales. Pensez-vous que les circonscriptions dont les populations d'étudiants sont rurales sont défavorisées par une formule de répartition fondée sur la population d'étudiants à plein temps et le taux de chômage chez les jeunes de 15 à 24 ans? Dans l'affirmative, pourquoi et de quelle manière modifieriez-vous la formule de répartition pour la rendre plus équitable entre les circonscriptions rurales et urbaines?

Je voudrais que vous répondiez directement à la question, mais par ailleurs, je voudrais aussi connaître toute autre idée que vous auriez pour rendre le programme plus solide dans les zones rurales.

Merci, madame la présidente.

La présidente: Merci beaucoup.

Voudriez-vous répondre le premier, s'il vous plaît? Allez-y.

M. Bert Roach: Très bien, je me lance. Merci beaucoup de cette question.

Je le répète, je crois que nous région est sous-représentée, étant donné le nombre de jeunes qui en sont originaires. Nous avons quelques entreprises dans la région, des services, du tourisme, des industries primaires. Mais dans l'ensemble, je crois que nous pourrions offrir des emplois si un programme de financement était en place pour que les étudiants des grands centres de la Saskatchewan, surtout de Regina et de Saskatoon, rentrent chez eux pendant l'été. S'il y avait des emplois, je sais que les étudiants reviendraient, car nous avons beaucoup d'étudiants de notre région qui ont dû déménager dans les grands centres.

Selon moi, le problème de la formule actuelle, c'est qu'elle ne tient pas compte du lien entre les étudiants et leur lieu d'origine. Si, au moment du recensement, les étudiants habitent dans un grand centre, ils sont comptés dans les grands centres et non dans leur localité d'origine.

Je proposerais que, lorsqu'on recueille les données de recensement... J'ai eu l'occasion de travailler comme recenseur au cours du recensement de 1991. Les formulaires ne me sont donc pas inconnus. S'il y avait un endroit, dans le formulaire, où on peut noter le lieu d'origine... Si on précise dans le formulaire qu'on est étudiant et qu'on fait des études à temps plein, peut-être pourrions-nous avoir une colonne ou une ligne pour inscrire la région ou la circonscription d'origine et préciser si on veut y être rattaché aux fins de l'application des programmes.

C'est une idée que je propose, soit établir un lien quelconque au moyen du formulaire de recensement — si vous voulez utiliser dans la formule de répartition les données du recensement — pour veiller à ce que les étudiants soient rattachés à leur lieu d'origine.

● (1215)

La présidente: Merci.

Monsieur Bloor, voulez-vous ajouter quelque chose?

M. Murray Setrum: Je voudrais dire quelque chose, mais cela s'écarte un peu du programme d'emploi des étudiants.

À Coronach, où il y a une mine de charbon et une centrale électrique qui alimente environ le tiers de la Saskatchewan, nous avons un peu de mal trouver du personnel qualifié pour travailler à la centrale et s'installer chez nous. Il y avait un programme d'alternance travail-études pour les étudiants qui travaillent dans l'entreprise ou l'industrie afin qu'ils puissent se perfectionner pour faire ce travail. J'ignore s'il est possible que cette initiative soit renforcée par le programme Placement carrière-été, car il devient très difficile de trouver pour l'industrie des électriciens et des plombiers qualifiés et des travailleurs qui ont d'autres métiers. On dirait qu'ils veulent travailler dans les grands centres, mais on ne peut déménager vers la ville une centrale et une mine de charbon situées à 350 kilomètres. Les employés doivent donc se déplacer.

Je m'éloigne peut-être du sujet de l'emploi des étudiants, mais je crois qu'il serait vraiment utile d'élargir la portée du programme pour qu'il réponde aux besoins de l'industrie. À la REDA de Red Coat, on voit que cela se passe dans toute la région.

L'hon. Peter Adams: Madame la présidente, ces deux interventions sont très utiles.

L'un de vous pourrait-il parler de la date, du moment où le programme doit commencer? Je sais que la question ne se rattache pas au programme, mais ai-je raison de supposer que, dans votre région de la Saskatchewan et dans l'ensemble de la province, il y a un nombre important d'étudiants autochtones? Comment la question de l'emploi se présente-t-elle pour eux? Pourriez-vous en dire un mot?

Donc, parlez-moi de la date du début du programme et des étudiants autochtones, s'il vous plaît.

M. Murray Setrum: Un mot rapide et vous voudrez peut-être intervenir ensuite.

Je viens du sud de la province, où il n'y a pas beaucoup d'Autochtones. Leur présence ne se fait pas beaucoup sentir dans notre région.

M. Bert Roach: Il me semble qu'il serait certainement utile que la date de la présentation des demandes soit devancée. Il serait utile que les étudiants sachent dès le milieu ou la fin d'avril ce qu'ils vont faire pendant l'été, s'ils vont devoir garder leur appartement ou leur chambre dans les grands centres urbains ou s'ils pourront les laisser tomber et rentrer chez eux. Je pense qu'une date beaucoup plus hâtive serait bénéfique pour le programme. Les étudiants pourraient ensuite être informés et ils sauraient exactement ce que seront leurs dépenses pendant les mois d'été.

Lorsque j'étais à l'université, j'ai eu beaucoup de chance. Je travaillais pour la ville d'Estevan, au service des parcs et des loisirs, et mon contremaître était vraiment très bien. Tous les ans, en février, il pouvait me dire si je travaillerais ou non pour la ville pendant l'été. C'était très utile parce que cela me permettait de rentrer et je savais au plus tard à la fin de mars que je n'aurais pas besoin de logement.

Je pense donc qu'il serait probablement bénéfique d'avoir une date plus hâtive pour la présentation des demandes.

Pour répondre à la question sur les étudiants autochtones, je dirai qu'il y a dans ma région plusieurs bandes situées à la périphérie, mais je n'ai pas, moi non plus, beaucoup de contacts personnels avec eux. Je suis désolé, mais je ne peux pas donner beaucoup d'information ni dire grand-chose pour répondre à cette partie de la question.

La présidente: Merci beaucoup.

Je dirai, monsieur Adams, qu'il s'agit d'une question importante. Nous pourrions peut-être l'aborder dans un autre contexte, mais je pense qu'il ne faut pas la perdre de vue.

Nous en sommes au deuxième tour. Cette fois, les interventions sont de cinq minutes.

Ce sera d'abord M. Forseth.

M. Paul Forseth (New Westminster—Coquitlam, PCC): Merci.

Je voudrais revenir à la Colombie-Britannique et m'adresser brièvement à Mmes Beck et Finlay. Comme vous le savez, les travaux du Comité ont un caractère officiel. C'est un peu comme témoigner devant un tribunal, si on peut dire. Il serait utile d'obtenir un ou deux documents.

Madame Beck, vous avez dit que le tiers des enfants à Burnaby vivaient dans la pauvreté. Pourriez-vous nous fournir le document d'où vient cette information, ou pourriez-vous nous donner la référence? Ce serait utile.

Madame Finlay, vous avez longuement cité une lettre que vous avez reçue. Il serait très utile que vous la communiquiez au Comité.

● (1220)

Mme Rebecca Finlay: Je me ferai un plaisir de le faire.

M. Paul Forseth: Madame Beck, vous avez terminé votre exposé en disant que le programme devrait être axé sur les besoins sociaux. Ce sont les mots que vous avez employés. Pourriez-vous préciser? Qu'entendiez-vous par là?

Mme Antonia Beck: Première question: d'où je tiens l'information selon laquelle le tiers des enfants à Burnaby vivent dans la pauvreté? Une étude a été réalisée par Vibrant Burnaby, et je peux vous procurer le document.

M. Paul Forseth: Merci.

Mme Antonia Beck: Voilà qui répond à la première question.

Lorsque je parle de besoins sociaux, je songe aux enfants qui vivent dans la pauvreté, mais aussi au nombre élevé de nouveaux immigrants qui s'installent maintenant à Burnaby. L'une des populations d'enfants réfugiés les plus importantes s'installe dans le sud de la ville. Donc, quand je parle de besoins sociaux, je songe, dans notre contexte, aux enfants qui profiteraient du travail accompli par les étudiants.

M. Paul Forseth: Cela voudrait-il dire que vous voulez un type particulier d'étudiant ou simplement que, comme tout le monde, vous voulez que le programme soit plus important?

Mme Antonia Beck: Non. Nous sommes vraiment en mesure de procurer une expérience de qualité aux étudiants qui s'orientent vers l'éducation, les soins aux enfants et aux jeunes ou encore le travail social. Les programmes que nous offrons donnent aux étudiants une expérience pratique qui cadre bien avec leurs études.

M. Paul Forseth: Merci.

Ed peut-il terminer?

M. Ed Komarnicki: Oui. Merci, madame la présidente.

Je m'adresse aux témoins de Weyburn. Je voudrais qu'on me parle de l'effet de la perte d'étudiants dans les localités rurales? Ces emplois se perdent-ils simplement lorsque les étudiants vont vers les grands centres comme Regina ou Saskatoon? Monsieur Bloor, peut-être?

La deuxième question s'adresse à Debbie Walliser et porte sur le processus des demandes. A-t-on songé à procurer une aide aux demandeurs qui n'ont pas des résultats aussi bons qu'ils le devraient? Avez-vous songé à voir comment il se fait que les chiffres mêmes de la population étudiante ont diminué de 5 000 à 4 000? A-t-on cherché s'il se passait quelque chose dans la circonscription au cours des cinq dernières années pour expliquer cette diminution?

M. Gregory Bloor: En ce qui concerne les zones rurales et les effets sur les jeunes et les employeurs, comme Murray l'a dit, lorsqu'on parle des métiers dans leur... [Note de la rédaction: *Difficultés techniques*]... on ne peut attirer ou garder des travailleurs. Nous avons constaté dans bien des régions que le programme Placement carrière-été donne aux étudiants un premier emploi et les attire vers ces différentes professions, et les employeurs en profitent aussi. Quant à la planification de carrière, le programme est un bon atout pour les étudiants parce qu'ils peuvent voir exactement ce que ces professions leur offrent dans leur milieu, et ils sont plus susceptibles de rester. Dès qu'ils vont vers les grands centres et compte tenu de la date d'approbation pour nos programmes, s'ils ne peuvent prendre une décision assez rapidement, il est certain qu'ils prennent des dispositions dans les villes où ils se trouvent. Tout cela a indéniablement un impact sur la zone rurale.

Chose certaine, le programme Placement carrière-été donne aux jeunes l'occasion de voir exactement ce qui se trouve dans leur propre milieu. Puis, lorsqu'ils choisissent leur carrière, ils décident de rester.

M. Ed Komarnicki: Debbie, pourriez-vous répondre rapidement? Je crois que mon temps de parole tire à sa fin, mais une question vous a été posée.

Mme Debbie Walliser: Merci.

Pouvons-nous aider les demandeurs à présenter leur demande? Nous leur fournissons des fiches d'information régionale, nous remettons à tous la marche à suivre pour remplir les formulaires de demande afin de les aider, afin qu'ils comprennent exactement l'information exigée. Nous sommes aussi à la disposition de quiconque éprouve des difficultés et nous offrons notre aide.

Quant à savoir si le nombre d'étudiants a diminué dans la région, je n'ai pas de données statistiques pour le confirmer. Je ne peux pas répondre à la question pour l'instant.

• (1225)

Le vice-président (M. Paul Forseth): Merci.

Nous allons maintenant passer à M. D'Amours.

[Français]

M. Jean-Claude D'Amours (Madawaska—Restigouche, Lib.): Merci, monsieur le président.

J'aimerais d'abord vous remercier, tous et toutes, de nous consacrer du temps, d'avoir fait, dans un premier temps, un préambule, et de nous permettre maintenant de vous poser des questions.

Je veux mentionner en passant que je viens d'une circonscription rurale du nord du Nouveau-Brunswick. Lorsqu'on examine le programme Placement carrière-été, on constate qu'il est évident que de nombreuses entreprises et organisations sont en mesure de bénéficier d'un tel programme. Il n'y a pas très longtemps que je suis sorti de l'université. Quand j'y étais, il est certain que cela nous permettait, à moi et à certains de mes amis, d'accéder à certains emplois et d'acquérir une expérience de travail.

Lorsqu'on termine ses études postsecondaires, on cherche des offres d'emploi. Or, on nous demande toujours d'avoir de l'expérience de travail. Il est difficile d'en avoir si on n'a pas eu l'occasion d'en acquérir lorsqu'on était aux études, tant collégiales qu'universitaires.

Ce programme nous permet d'accéder plus facilement à des emplois souvent plus rémunérateurs et qui nous permettent vraiment d'avancer dans la vie. Souvent aussi cela nous permet de nous acquitter plus facilement de nos dettes d'études.

Je vois donc ce programme d'un très bon œil. Il faut quand même louer cette initiative qui permet aux jeunes d'aujourd'hui d'acquérir de l'expérience tout en profitant, comme de raison, aux différents organismes et entreprises qui y ont accès.

On peut être étudiant à deux niveaux. Il y a l'éducation secondaire, où, dans ma province d'origine, nous retrouvons les jeunes de la 9^e à la 12^e année. Bien sûr, ces jeunes lorgnent vers l'avenir et veulent préparer leurs études postsecondaires. Ils doivent donc accumuler certaines sommes d'argent s'ils veulent limiter leur endettement durant leurs années d'études postsecondaires. Il est certain qu'à ce niveau, les jeunes tirent avantage du programme.

Les étudiants de niveau postsecondaire peuvent aussi bénéficier du programme Placement carrière-été, qui leur permet de minimiser l'impact des coûts de leurs études pour l'année suivante.

Sans m'adresser à une personne en particulier, j'aimerais avoir votre opinion sur ces deux groupes, soit les élèves du secondaire et les étudiants du postsecondaire.

Je crois fermement que nous devons continuer à aider ces deux groupes, car nous voulons leur assurer un meilleur avenir. J'aimerais savoir si vous croyez que c'est toujours une bonne chose de pouvoir aider ces deux groupes de jeunes, ou si vous croyez qu'à un certain niveau, certains devraient avoir plus d'avantages que d'autres. J'aimerais entendre votre opinion à ce sujet.

La présidente: Adressez-vous votre question à une personne en particulier?

M. Jean-Claude D'Amours: Non, madame la présidente. Comme je l'ai mentionné, ma question s'adresse à qui veut bien y répondre.

[Traduction]

La présidente: D'accord. C'est M. Roach que nous avons entendu?

Mme Antonia Beck: C'est Antonia. Puis-je répondre?

• (1230)

La présidente: Allez-y, je vous en prie.

Mme Antonia Beck: Il me semble très bénéfique, surtout pour les étudiants du secondaire, d'avoir cette possibilité.

J'ai un garçon qui est en dixième année, et il commence à dire qu'il ne sait pas quoi faire de sa vie. Les étudiants du secondaire que nous avons engagés ne sont pas très fixés non plus sur leur orientation, mais une expérience de travail constructive et l'acquisition de compétences font tout la différence pour un bon choix de carrière. Les compétences acquises grâce à Placement carrière-été sont polyvalentes. Les étudiants apprennent comment gérer, comment respecter les délais, comment s'organiser, comment planifier.

Mon mari a une entreprise et il engage aussi du personnel. Selon lui, les jeunes d'aujourd'hui n'ont pas une très bonne éthique du travail. Ils ne comprennent pas qu'il est important d'arriver au travail à temps, et ils téléphonent pour dire qu'ils seront absents.

D'après mon expérience, les emplois que nous offrons aux étudiants du secondaire leur inculquent une bonne éthique de travail. Ils apprennent comment s'organiser et comment gérer leurs relations interpersonnelles lorsqu'ils travaillent avec des enfants, comme c'est le cas chez nous. Voilà pour les étudiants du secondaire. Il me semble très important de faire appel à eux et de leur donner des possibilités comme celles-là grâce à ces subventions.

Quant aux étudiants de niveau postsecondaire, il est important de leur donner de l'expérience. Ils étudient pour devenir enseignants ou travailleurs sociaux. Ils ne devraient pas travailler comme serveurs, mais plutôt acquérir de l'expérience dans leur domaine. Ils devraient commencer à acquérir de l'expérience dès la première année en travaillant avec des enfants et d'autres personnes.

Je ne saurais exagérer l'importance des occasions ainsi offertes. Lorsque j'avais 16 ans, j'ai été moi aussi engagée comme conseillère dans un centre de quartier. C'est au fond ce qui m'a aiguillée vers la carrière qui est aujourd'hui la mienne.

Merci.

La présidente: Je suis désolée. Il n'y a plus de temps pour donner d'autres réponses, mais vous en avez donné une.

[Français]

Nous en sommes maintenant au troisième tour. Chacun dispose de cinq minutes encore.

Monsieur Lessard.

M. Yves Lessard: Je reviens à la question que j'ai posé plus tôt à Mme Finlay au sujet des personnes âgées de plus de 30 ans qui sont aux études. Je crois comprendre qu'elle a une préoccupation à cet égard, qu'elle aimerait que l'on fasse en sorte que le programme puisse éventuellement — elle me reprendra si je me trompe — tenir compte de leurs besoins, en termes de revenu, entre deux périodes d'étude.

Ai-je bien compris? Si oui, quelles sont les mesures qui, selon votre expérience, devraient être mises en place pour pouvoir accorder un soutien à ces personnes?

[Traduction]

Mme Rebecca Finlay: Oui, je crois comprendre votre question. Je suis heureuse que vous preniez le temps de me poser une question sur les solutions que j'ai à proposer.

Un élément de réponse, c'est que je ne crois pas qu'il faille enlever de l'argent aux moins de 30 ans, mais il faut s'attaquer au fait que le programme doit tenir compte de tous les groupes d'étudiants. Il s'agit

d'un programme destiné aux étudiants, et je crois que tous les étudiants devraient être admissibles.

[Français]

M. Yves Lessard: Sans égard à l'âge?

[Traduction]

Mme Rebecca Finlay: Oui, c'est exact. Il faudrait accroître le financement de tout le programme pour que les étudiants adultes puissent y participer.

[Français]

Mme France Bonsant: Je vais partager mon temps. Ma question s'adresse encore à Mme Beck.

Le programme Placement carrière-été répond-il à vos besoins? D'année en année, on a de plus en plus d'étudiants qui veulent trouver un emploi. Je trouve qu'il ne faut pas éliminer le programme, mais le bonifier.

S'il manque des fonds, comment pensez-vous que nous devrions réajuster le budget du programme Placement carrière-été, afin d'essayer de répondre au plus grand nombre de demandes possible?

[Traduction]

Mme Antonia Beck: Excellente question. Bien sûr, plus nous avons d'argent, plus nous pouvons engager d'étudiants. Avec plus d'argent, nous pourrions améliorer le programme.

Je me souviens de l'époque où il y avait une allocation de formation qui accompagnait le programme Placement carrière-été. Nous avions de l'argent pour payer la formation de nos étudiants. Cette allocation est disparue. Nous ne facturons pas de frais d'administration. Pour former les étudiants, nous puisons dans le produit de nos activités de financement et nos ressources.

Je crois donc que vous devez tenir compte de notre engagement, des ressources que nous injectons dans ce programme avant de songer à faire de nouvelles compressions. Je crois que vous devriez financer le programme plus généreusement.

Merci.

[Français]

Mme France Bonsant: Je vous remercie. Ce que vous dites est vrai. Quand j'ai fait le tour de mes sites de Placement carrière-été, plusieurs personnes m'ont rapporté qu'elles perdaient plusieurs semaines de formation, et ces jeunes arrivaient et faisaient du bénévolat pour apprendre leur métier. C'est un bon point à ramener au programme Placement carrière-été. Je vous remercie de m'y avoir fait penser, madame.

• (1235)

La présidente: Il vous reste encore une minute, madame Bonsant.

Mme France Bonsant: Je vais poser une autre question.

Avez-vous autre chose à ajouter au sujet du programme Placement carrière-été? Voulez-vous nous faire part de vos petites frustrations, de choses qui vous agacent un peu, afin que nous puissions voir quelle est votre situation? Au Québec, on travaille d'une certaine façon, et je constate que vous travaillez d'une autre façon. Il y a beaucoup d'organismes à but non lucratif dans ma circonscription. Or, je constate que dans certaines municipalités, ce sont les fonctionnaires municipaux qui s'occupent des organismes. Y a-t-il des choses que vous aimeriez ajouter?

[Traduction]

Mme Antonia Beck: Je voudrais ajouter un ou deux points.

J'appuie le point de vue de Mme Finlay au sujet de l'embauche d'étudiants adultes. J'ai discuté avec des collègues qui dirigent des organismes sans but lucratif, maisons de transition ou autres. Pour nous qui offrons des camps de jour, nous voulons des étudiants jeunes qui peuvent grimper sur les barres de suspension, mais dans d'autres cas, lorsqu'on engage un étudiant en travail social qui devra aider des personnes en crise, il est bien d'avoir un étudiant adulte, quelqu'un qui a une certaine sagesse et une expérience de vie.

Il serait excellent de prévoir une exception à la règle. Si un organisme sans but lucratif trouve l'étudiant idéal pour lui donner ce type d'expérience, et s'il a 31 ou 32 ans, il serait bien qu'on puisse faire une demande et réclamer une exception. Ce serait une excellente expérience et, en fin de compte, cela donnerait une bonne expérience de carrière et aiderait les étudiants à établir des liens avec le marché du travail.

À propos de l'administration du programme, je songe aussi au fait que notre organisme offre quatre programmes différents à Burnaby. Burnaby est une très grande ville, et les programmes sont dispensés dans des quartiers différents. Nous devons donc faire quatre demandes. Il serait beaucoup plus efficace de simplifier la demande et de nous permettre de regrouper les quatre programmes dans une seule demande pour que nous puissions engager nos 22 étudiants et les affecter là où cela correspond le mieux à leurs besoins, c'est-à-dire en fonction de l'endroit où ils habitent, de leurs compétences, de ce qu'ils apportent à l'équipe. À chacun des endroits, nous avons sept ou huit étudiants qui forment une équipe chargée d'offrir le programme.

C'était une dernière observation.

La présidente: Merci beaucoup de cette idée.

Madame Bakopanos.

L'hon. Eleni Bakopanos (Ahuntsic, Lib.): Merci beaucoup.

Je suis tout à fait d'accord pour qu'on avance la date de présentation des demandes. J'ai déjà souvent soulevé cette question et je suis d'accord avec tous les participants pour dire que nous devons accélérer le processus pour les organismes non gouvernementaux qui ont déjà l'expérience de ces programmes, surtout ceux qui y participent depuis aussi longtemps que vous, madame Beck, et d'autres, qui s'en occupent depuis une dizaine d'années. Ce devrait être assez simple. Apparemment, il y a différents facteurs, mais je suis sûrement d'accord.

Je voudrais revenir sur une chose que mon collègue, M. D'Amours, a demandée, mais vous n'avez peut-être pas eu le temps de répondre. Je m'adresse en réalité à Mme Walliser et à M. Bloor et aux autres témoins de Saskatchewan, MM. Setrum et Roach. Le député a posé une question qui m'a semblé très importante et Mme Beck a répondu: devrions-nous nous intéresser davantage aux étudiants du secondaire ou du niveau collégial? Quelles devraient être les proportions? Peut-être faudrait-il réserver la moitié

des projets aux étudiants du secondaire et l'autre moitié aux étudiants du collégial, en tenant compte aussi de ce que Mme Finlay a dit des étudiants adultes. Il faudrait peut-être adopter une formule. Avez-vous une opinion à ce sujet?

Deuxièmement, y a-t-il d'autres facteurs à prendre en considération, par exemple la répartition entre les zones urbaines et rurales? Des idées ont été avancées, mais n'hésitez pas à ajouter autre chose.

Merci, madame la présidente

• (1240)

La présidente: Merci.

Êtes-vous là, Saskatchewan?

M. Bert Roach: Oui, nous sommes là.

Dans ma localité, comme on l'a dit, il est très important de donner aux étudiants une première expérience de travail, ce qui les aide à choisir leur orientation, à voir ce qui leur plaît et parfois, à voir ce qu'ils ne veulent pas faire pendant la majeure partie de leur vie.

Je crois que réserver une partie du programme aux étudiants du secondaire est une excellente idée. Chez nous, il y a un certain nombre d'étudiants du secondaire qui ont cherché du travail l'été dernier et qui n'étaient pas en dernière année. Nous n'avons pas tenu compte de ces élèves dans les chiffres que j'ai présentés aujourd'hui.

Il ne s'agit pas seulement de la formation et de tout le reste, mais aussi du revenu qu'ils peuvent économiser en prévision de leurs études postsecondaires. Plus précisément, dans notre localité, l'une des activités à venir pour les élèves du secondaire est un voyage à caractère culturel qui est prévu dans deux ans. Une partie de la classe, les membres du club de tourisme, a comme activité parascolaire un voyage en Europe. Ce genre d'échange culturel est également très important.

En ce moment, les étudiants travaillent à un certain nombre d'activités de financement bénévoles, mais les familles des étudiants doivent assumer une partie des coûts. S'il y avait en place un mécanisme de création d'emplois dans la collectivité, une partie des salaires irait certainement dans les économies, dans le cas des étudiants qui vont faire ce genre d'échange culturel à l'étranger.

Il ne s'agit pas uniquement de la possibilité d'offrir une formation en emploi dans la collectivité. Une fois que les étudiants ont une source de revenu, cela leur ouvre bien des portes.

La présidente: Y a-t-il quelqu'un autour de la table qui aurait quelque chose à ajouter?

Mme Debbie Walliser: Je n'ai reçu à ce sujet aucune réaction de nos autres demandeurs. Chose certaine, si le programme était ainsi conçu, cela pourrait marcher chez nous.

L'hon. Eleni Bakopanos: Voici quelle était ma question. Faudrait-il réserver une part aux étudiants du secondaire, à ceux du postsecondaire et peut-être aussi aux étudiants adultes? C'était l'élément central de ma question. Si vous n'avez reçu aucune réaction, peut-être est-ce une chose que vous pourriez vérifier sur le terrain.

Je vais m'en tenir là, madame la présidente, car un de mes collègues veut poser une autre question.

La présidente: Vous devez vous arrêter là, de toute façon.

Monsieur Julian, à vous.

M. Peter Julian: Merci beaucoup.

J'ai cette fois-ci trois ou quatre questions plutôt brèves. La première s'adresse à Antonia.

Vous avez dit tout à l'heure que, à cause de la formule actuelle de financement, vous envisagiez de limiter à deux semaines la participation au camp d'été à Burnaby. Je tiens à dire clairement aux membres du Comité, que ce n'est pas un luxe, loin de là. Lorsque ces enfants ne sont pas dans les camps, où sont-ils?

Mme Antonia Beck: Je ne le sais pas trop, mais ils ne participent certainement pas à des programmes structurés. Les familles dont les enfants participent à nos programmes n'ont pas les ressources pour les inscrire à des cours de natation ou aux différents autres camps proposés par le service des parcs et des loisirs. Ils regardent peut-être la télé à la maison, mais s'ils n'ont pas la télé, comme c'est le cas pour beaucoup d'immigrants arrivés récemment, ils ne font pas grand-chose. Ils traînent probablement un peu partout.

Ce n'est pas un luxe. Le camp de jour est une façon d'aider ces enfants à participer et à apprendre. Pour les nouveaux immigrants, c'est aussi une façon de s'intégrer à la collectivité et de rencontrer d'autres enfants.

• (1245)

M. Peter Julian: Ce programme répond donc à un besoin réel. Des compressions empêcheraient de répondre à un besoin réel et une expansion du programme permettrait de mieux répondre aux besoins.

Mme Antonia Beck: Oui. Je ne saurais trop insister sur l'importance de ce programme pour répondre aux besoins dans nos quartiers, à Burnaby. Et non seulement pour notre centre, qui compte sur ce financement pour offrir les camps de jour, mais aussi pour d'autres organismes sans but lucratif. Mes collègues d'autres centres demandent tous des subventions pour engager des étudiants l'été et offrir des programmes dans le quartier, des programmes à faible coût, de surcroît. Dans le cas de Burnaby, les frais minimes que nous exigeons sont également subventionnés par le Camping Bureau.

Bien des familles dont les enfants participent au programme ne paient pas un cent, parce qu'elles n'ont pas les moyens. Les parents doivent choisir entre l'alimentation et le vêtement. S'ils en sont réduits à cela, ils ne vont pas envoyer leur enfant au camp de jour. Ils doivent nourrir la famille et répondre aux besoins immédiats.

M. Peter Julian: Merci de cette réponse.

J'ai maintenant une question à poser à Mme Finlay. Vous nous avez donné des chiffres sur l'augmentation du nombre des étudiants à temps plein de plus de 30 ans. Vous avez dit qu'il y en avait 50 000 de plus qu'en 1991, il y a dix ans. Il y a donc eu une augmentation de 50 000 en dix ans. Mais savez-vous quel pourcentage d'étudiants à temps plein ont plus de 30 ans.

Mme Rebecca Finlay: Non, je n'ai pas ce chiffre, mais je peux vous le trouver.

La présidente: Pendant que vous êtes en communication — Monsieur Julian, si vous n'avez pas d'objection, je vais vous donner plus de temps —, je vous rappelle que M. Forseth vous a demandé des documents tout à l'heure. Je vous demande donc si vous pourriez les envoyer à la greffière du Comité, à un moment donné. De toute façon, elle communiquera avec vous.

Mme Rebecca Finlay: Je vais le faire, bien sûr, et je peux aussi joindre les autres renseignements qui ont été demandés.

M. Peter Julian: Je vous en remercie, car c'est évidemment le pourcentage d'étudiants qui nous manque dans la configuration actuelle du programme. Quel que soit le pourcentage des étudiants qui ont plus de 30 ans, c'est une importante partie de l'ensemble des étudiants qui ne sont pas servis par le programme ou ne peuvent pas y participer.

Mme Beck a expliqué avec éloquence pourquoi le programme devrait être étendu aux étudiants adultes. Je voulais également demander aux témoins de la Saskatchewan ce qu'ils pensent de ce programme et de l'exposé de Mme Finlay. Y aurait-il des inconvénients à ce que la portée du programme soit élargi? Êtes-vous d'accord pour qu'il soit ouvert aux étudiants adultes?

M. Bert Roach: Je peux dire qu'un certain nombre de personnes qui habitent ou ont habité dans notre région sont des étudiants adultes. Je n'ai pas de mal à concevoir qu'il serait avantageux qu'ils puissent revenir s'installer chez nous pendant l'été pour occuper un emploi d'été, par exemple.

Pour ma part, j'estime qu'il serait très bénéfique d'étendre la portée du programme, dans les deux sens peut-être, pour englober les jeunes de 10^e et de 11^e années, de même que les étudiants qui ont plus de 30 ans.

M. Peter Julian: Ma dernière question est ouverte à tous et concerne de façon générale la formule de répartition. Nous savons comment les fonds sont actuellement répartis, c'est-à-dire en fonction du taux de chômage chez les étudiants et de la population de la circonscription. Certains d'entre vous ont-ils des idées sur la façon d'améliorer la formule? Tous les témoins peuvent répondre.

M. Bert Roach: Je ne peux que réitérer ce que j'ai dit tout à l'heure. Nous avons l'impression, dans notre région, que le nombre des étudiants qui cherchent un emploi et font des études postsecondaires ou se préparent à le faire est sous-estimé dans la formule actuelle.

Nous savons que nous avons eu plus de chercheurs d'emplois dans notre région, plus d'étudiants qui auraient voulu y revenir que nous n'avons pu en accueillir à cause du niveau de financement et de la formule de cette année. Il faut qu'il y ait un genre d'examen ou de mécanisme pour que les étudiants qui ont déménagé de la campagne, où il n'y a pas d'établissement d'enseignement postsecondaire, vers de plus grandes villes puissent être rattachés à leur localité d'origine. C'est ce que je recommande, un moyen de rattacher les étudiants à la région d'où ils viennent.

• (1250)

La présidente: Merci beaucoup.

Je vais maintenant donner la parole à M. Russell.

M. Todd Norman Russell (Labrador, Lib.): Bonjour à vous tous, dans cette région de notre pays.

Je viens du Labrador. Pour vous donner une idée, je dirai que la plupart des localités de ma circonscription comptent moins de 500 habitants. La plupart sont éloignées, et un bon nombre n'ont pas de liaison routière. Les Autochtones représentent probablement de 35 à 40 p. 100 de la population de ma circonscription.

J'ai été l'un des étudiants qui ont trouvé du travail en été, et je comprends parfaitement l'importance du programme et aussi la synergie entre l'expérience de l'étudiant et l'avantage pour l'ensemble de la collectivité.

J'ai un peu examiné la formule, et j'ai une question à vous poser. Y a-t-il d'autres facteurs que, d'après vous, il faudrait inclure dans la formule de répartition, en plus des deux qui existent déjà? Dans les programmes destinés aux Autochtones, on tient compte du fait que ce sont des localités éloignées dans le Nord, ou encore de la langue maternelle, parfois, du nombre de parents seuls. Il y a une foule de facteurs dont on pourrait tenir compte dans la formule. Que pensez-vous des autres facteurs que nous pourrions y ajouter? Je ne crois pas que la formule soit très favorable aux circonscriptions rurales, compte tenu de ce qui s'y passe.

Mme Rebecca Finlay: Bien sûr, il y a le facteur de l'âge, dont j'ai déjà parlé.

Mme Antonia Beck: J'ajouterais qu'il est important de prendre en considération le travail qui se fait — bien que je ne sois pas sûre que cela soit lié à la formule de répartition —, les montants qui ont déjà été attribués et les résultats pour la collectivité où les étudiants participent au programme.

La présidente: Voulez-vous obtenir une réponse de tous les témoins?

M. Bert Roach: Pourrais-je ajouter quelque chose pour la Saskatchewan?

La présidente: Oui, allez-y, je vous en prie.

M. Bert Roach: Si je peux me permettre, nous avons dans notre région une pénurie particulière dans certains métiers. Dans le cas de la soudure, je sais que des localités ont essayé de faire accélérer la venue d'immigrants pour combler des postes. Je pense qu'un des facteurs qu'on pourrait prendre en considération est le type d'industrie ou de compétence qui doit recevoir de l'aide du programme. S'il y a une pénurie dans des secteurs particuliers, peut-être une partie des fonds pourrait-elle être réservée à la création de postes pour les étudiants, l'été, dans ces secteurs.

La présidente: Monsieur Russell, il vous reste du temps.

M. Todd Norman Russell: J'ai une brève question complémentaire. Il s'agit d'une situation particulière que j'ai connue l'été dernier. Je vais demander aux gens de Service Canada s'ils ont observé la même chose.

J'avais une jeune étudiante qui suivait trois cours par correspondance. Elle s'est rendue dans sa petite localité de 250 personnes pour gagner un peu d'argent afin de pouvoir retourner à temps plein dans un établissement à l'automne. Elle avançait ses études chez elle. C'était moins cher de le faire par correspondance. Mais elle n'a pu participer au programme destiné aux étudiants parce qu'elle suivait trois cours par correspondance. Cela me semble plutôt injuste. Je me demande si ce genre de situation s'est présenté dans des organismes

locaux dont les représentants témoignent aujourd'hui ou si Service Canada a fait la même observation.

• (1255)

Mme Antonia Beck: Je n'ai pas entendu parler de cela, mais cela me semble tout à fait injuste. D'après mon expérience, je crois que si une personne étudie, elle doit avoir le droit d'obtenir du travail grâce à une subvention pour étudiant.

La présidente: Quelqu'un de la Saskatchewan veut répondre?

M. Gregory Bloor: Cette situation ne s'est pas présentée chez nous.

La présidente: Merci beaucoup.

Nous allons passer au dernier tour, avec des interventions de trois minutes. Ce sera M. Devolin.

M. Barry Devolin (Haliburton—Kawartha Lakes—Brock, PCC): J'ai deux questions rapides à poser, et elles intéresseront plus probablement les témoins de la Saskatchewan.

Je viens d'une circonscription rurale, et j'ai l'impression, à propos de la collecte des données, du moment où les étudiants sont recensés, que c'est Statistique Canada qui s'en charge en demandant dans les déclarations de revenu le lieu de résidence au 31 décembre. Les étudiants habitent dans une petite localité, vont au collège ou à l'université dans une ville plus grande et y sont recensés. Pourtant, ils rentrent chez eux pendant l'été, pour diverses raisons, et cherchent du travail dans leur localité ou leur village d'origine, mais ils ne sont pas recensés là-bas.

D'après ceux d'entre vous qui sont sur le terrain, est-ce que je fais une évaluation correcte de la situation? Est-ce bien ce qui se passe?

M. Bert Roach: Oui, à mon point de vue, c'est exactement ce qui se passe dans notre région.

M. Barry Devolin: Deuxième point. Dans ma circonscription, j'ai plutôt affaire à des employeurs ou à des organismes qui créent des emplois et non aux employés éventuels ou aux étudiants de demain. Des organismes locaux ont l'impression qu'il s'agit d'un programme par lequel le gouvernement aide les organismes locaux qui font du bon travail pour la collectivité, qu'il s'agisse d'offrir des activités aux enfants pendant l'été ou de travailler dans un bureau d'information touristique. Ils pensent donc qu'ils ont honoré leurs obligations dans ce partenariat, au fil des ans, présentant des demandes et créant des emplois pour des jeunes. Et soudain, on leur coupe l'herbe sous le pied. Ils ne comprennent pas la formule de financement ni le modèle de répartition. Cela suscite de l'exaspération et de la méfiance chez les employeurs, qui ont l'impression d'avoir été des partenaires loyaux et que, soudain, le gouvernement fédéral les laisse tomber lorsque les chiffres changent.

Diriez-vous que c'est une description fidèle des réactions des employeurs dans vos localités rurales?

M. Bert Roach: Oui. Je dois dire que je suis d'accord là-dessus également. Dans notre région, il y a eu beaucoup de déception, et je suis d'accord avec vous lorsque vous parlez d'abandon. Un certain nombre d'employeurs ont exactement cette impression.

La présidente: Merci beaucoup.

Voilà qui met fin à cette partie de la séance.

Je tiens à remercier tous nos témoins de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique. Cela n'a pas été facile, mais nous avons pu régler les problèmes techniques. Il est certain que nous entrons dans

le XXI^e siècle. Peut-être que, à la prochaine vidéoconférence, les choses se passeront un peu mieux.

Merci encore. Nous vous sommes très reconnaissants des idées que vous nous avez données. Nous présenterons un rapport au ministre au moment opportun. J'espère que le rapport tiendra compte des observations que nous avons reçues ce matin de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan.

Merci beaucoup.

Voilà qui met fin à notre séance.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.